

Charte des ventes de logements

Publié le 14/04/2021

3F a établi une charte des ventes de ses logements sociaux aux locataires, un des éléments de la mobilité et des parcours résidentiels des locataires.

Elle donne les grandes lignes de la politique de vente de 3F (type de logements mis en vente, fixation des prix, etc.), détaille les engagements pris concernant les logements à vendre (état d'entretien, charges de la copropriété, liste des travaux, etc.), et informe sur les garanties proposées en cas de difficultés (rachat, relogement).

[Charte des ventes 3F](#)

